

29 08 25

Mairie d'Ornon
Madame le Maire
622, Route de la Jasse – La Poyat
38520 ORNON

Le Bourg d'Oisans, le 14 août 2025

Objet : Avis sur le projet de PLU de la commune d'Ornon
Dossier traité par : Elodie Bavuz – e.bavuz@ccoisans.fr

Madame le Maire,

Vous avez sollicité le 16 juin 2025 l'avis de la Communauté de Communes au titre du SCoT de l'Oisans pour avis sur le PLU de la Commune d'Ornon.

En préambule, je vous indique que le SCoT a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2025. Le SCoT est en cours d'élaboration et n'est, à ce jour, pas opposable. Il nous est donc difficile d'émettre un avis en l'état.

Au regard du projet de SCoT et notamment de l'objectif de faire du Col d'Ornon, un laboratoire d'adaptation au changement climatique notamment sur le volet touristique, le STECAL Nse semble intéressant pour maintenir une activité touristique qui devra s'articuler autour du restaurant d'altitude avec le réaménagement du parking existant.

Sur la consommation d'espace, le PLU d'Ornon s'inscrit bien dans la trajectoire ZAN du SCoT. Par ailleurs, les dispositions prises pour encadrer les extensions et annexes des bâtiments situés en zone A et N semblent intéressantes.

Sur l'OAP du Col d'Ornon, il nous semblerait plus cohérent d'élargir la zone AUT à l'ensemble du périmètre de l'OAP.

Concernant les secteurs d'urbanisation concernés par la dérogation à l'urbanisation limitée en absence de SCoT, nous soulignons qu'il serait utile d'ajouter une présentation de la zone correspondant à la parcelle A412 sur le hameau de la Grenonière pour une parfaite information et une bonne complétude du dossier. Pour les autres secteurs concernés par cette dérogation, la position du SCoT est favorable.

Mes services restent à votre disposition pour toute demande complémentaire.
Recevez, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Guy Verney

Président de la Communauté de
Communes



OISANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES